



COMMUNE DE COUFFÉ  
Département de Loire-Atlantique

# MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

## **MAÎTRE D'OUVRAGE :**

Mairie de Couffé  
25 rue du Général Charette de la Contrie  
44521 COUFFÉ  
Tél : 02.40.96.50.05  
Fax : 02.40.96.57.14  
<http://www.couffe.fr/>

## **TRAVAUX DE TRANSFORMATION D'UNE SALLE DE CLASSE EN BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Marché à procédure adaptée

## **Règlement de consultation (R.C)**

Date limite de réception des offres :  
Le vendredi 14 avril 2017 avant 12h00

Pouvoir adjudicateur :  
Mme Martine CORABOEUF, Maire de Couffé  
Mairie de Couffé  
25 rue du Général Charette de la Contrie  
44521 COUFFÉ

## SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION .....</b>               | <b>3</b>  |
| 1.1. OBJET DE LA CONSULTATION .....                               | 3         |
| 1.2 ÉTENDUE DE LA CONSULTATION .....                              | 3         |
| 1.3 DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION .....                        | 3         |
| 1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS .....           | 3         |
| 1.5 – DÉLAI D'EXÉCUTION GLOBAL DU MARCHÉ .....                    | 3         |
| 1.6 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE .....                            | 4         |
| 1.7 INTERVENANTS .....  | 4         |
| 1.7.1 MAÎTRISE D'ŒUVRE .....                                      | 4         |
| 1.7.2 CONTRÔLE TECHNIQUE .....                                    | 4         |
| 1.7.3 COORDINATEUR SPS .....                                      | 4         |
| 1.7.4 MAITRE D'OUVRAGE .....                                      | 5         |
| <b>2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....</b>                     | <b>6</b>  |
| 2.1 VARIANTES .....   | 6         |
| 2.2 DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES .....                            | 6         |
| 2.3 MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT ..... | 6         |
| <b>3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....</b>                 | <b>7</b>  |
| <b>4. CONTENU DES OFFRES .....</b>                                | <b>8</b>  |
| 4.1 - DOCUMENTS À PRODUIRE .....                                  | 8         |
| 4.2 PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE SOUS FORME DE DUME .....       | 9         |
| 4.3 PIÈCES DE L'OFFRE .....                                       | 9         |
| <b>5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES .....</b>         | <b>11</b> |
| 5.1 CONDITIONS DE REMISE PAR VOIE PAPIER .....                    | 11        |
| 5.2 CONDITIONS DE REMISE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE .....              | 11        |
| 5.3 CONDITIONS DE RETRAIS .....                                   | 11        |
| <b>6 SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES .....</b>  | <b>12</b> |
| 6.1 CRITÈRE DE JUGEMENT .....                                     | 12        |
| 6.2 RECOURS À LA NÉGOCIATION .....                                | 12        |
| <b>7 VISITE DU SITE .....</b>                                     | <b>13</b> |
| <b>8 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....</b>                     | <b>14</b> |
| 8.1 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS .....                               | 14        |
| 8.2 MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION .....       | 14        |

## **1. objet et étendue de la consultation**

---

### **1.1. Objet de la consultation**

Travaux de transformation d'une salle de classe en bibliothèque municipale située 5, rue Saint Jérôme - 44521 Couffé.

### **1.2 Etendue de la consultation**

Cette consultation est une procédure adaptée ouverte (Art. 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

### **1.3 Décomposition de la consultation**

La consultation comporte 10 lots :

| N° | Lot  |
|----|--|
| 01 | Gros œuvre - Désamiantage – Déconstruction - Désamiantage – Déconstruction |
| 02 | Charpente bois   |
| 03 | Couverture et bardage zinc   |
| 04 | Menuiseries extérieures Aluminium  |
| 05 | Menuiseries intérieures bois   |
| 06 | Cloisons sèches – Plafonds   |
| 07 | Revêtements de sols souples – Faïence                                      |
| 08 | Peinture – Revêtements muraux  |
| 09 | Électricité courant fort - courant faible                                  |
| 10 | Chauffage - Ventilation - Plomberie  |

Le marché ne comporte pas de tranche.

### **1.4 - Conditions de participation des concurrents**

Les concurrents retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement.

Le pouvoir adjudicateur imposera à l'attributaire du marché que la forme du groupement soit solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### **1.5 – Délai d'exécution global du marché**

Le délai d'exécution des prestations débute à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant leur exécution.

Le délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé. Dans le cas où il est laissé à l'initiative des candidats, ceux-ci devront proposer leur

délai, sans pouvoir toutefois dépasser le délai plafond, également indiqué dans l'acte d'engagement.

### **1.6 - Nomenclature communautaire**

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont : 45113000-2, 45000000-7, 45212330-8, 45212300-9, 452626605, 452232204, 452611005, 452612130, 454211500, 454321115, 454421008, 453300009, 453310006

### **1.7 Intervenants**

#### **1.7.1 Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement :

Architecte :

ADLIB

350 Rue Des Hauts Pavés

44150 Ancenis

Tél. 02 40 83 26 07

Mail : atelier-adlib@hotmail.fr

Economiste :

ECOVAT

117, le vieux Cadoreau

44521 OUDON

Tél : 02 40 98 52 43

contact@ecovbat.fr

BET Fluides

Aunéa Ingénierie

Centre d'Affaires Europe

5, rue du Tertre

44470 CARQUEFOU

Tél : 02 28 23 62 78

La mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre est ADLIB, architecte.

Le groupement assure les missions suivantes :

- 1- Mission de base

#### **1.7.2 Contrôle Technique**

Les travaux faisant l'objet du présent marché sont soumis au contrôle technique effectué par :

APAVE – APAVE Nord-Ouest SAS

5, rue de la Johardièrre

CS 20289

44803 SAINT HERBLAIN CEDEX

Tél : 02 40 38 80 19, Fax : 02 40 92 98 52

#### **1.7.3 Coordinateur SPS**

Conformément à la réglementation en vigueur, la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour cette opération de **niveau II** sera assurée par :

APAVE – APAVE Nord-Ouest SAS  
5, rue de la Johardière  
CS 20289  
44803 SAINT HERBLAIN CEDEX  
Tél : 02 40 38 80 19, Fax : 02 40 92 98 52

#### **1.7.4 Maître d'ouvrage**

Cette mission est assurée par :  
Mairie de Couffé  
25 rue du Général Charette de la Contrie  
44521 COUFFÉ  
Tél : 02.40.96.50.05  
Fax : 02.40.96.57.14  
<http://www.couffe.fr/>

## **2. Conditions de la consultation**

---

### **2.1 Variantes**

Des variantes obligatoires sont demandées par le pouvoir adjudicateur. Se reporter au cahier des clauses administratives (C.C.A.P - article 12) et au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P).

### **2.2 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres fixé dans l'acte d'engagement est de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **2.3 Mode de règlement du marché et modalités de financement**

Les prestations, objet du présent marché, seront financées selon les modalités suivantes : Règlement par mandat administratif dans les délais fixés par décret n° 2008- 408 du 28 avril 2008 modifiant le décret n° 2002-232 du 21 février 2002 relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics. Financements sur fonds propres de la collectivité, assortis le cas échéant par le recours à l'emprunt et / ou aux subventions.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### **3 contenu du dossier de consultation**

---

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation ;
- L'acte d'engagement (A.E.) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) ;
- Le planning d'exécution ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F) ;
- Rapport initial de contrôle technique ;
- Plan Général de Coordination SPS ;
- Dossier technique amiante ;
- Les documents graphiques.

IMPORTANT :

Le dossier de consultation des entreprises est disponible uniquement aux adresses suivantes :

**Accueil de la Mairie de Couffé** - 25 rue du Général Charette de la Contrie 44521 COUFFÉ

[www.couffe.fr](http://www.couffe.fr) rubrique : vie municipale / marché public

<https://www.centraledesmarches.com>

## **4. Contenu des offres**

---

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### **4.1 - Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Le candidat doit fournir au moins :

- Une lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) dûment remplie, datée, signée et tamponnée. Elle est présentée par le candidat seul ou le mandataire en cas de groupement. Pour les groupements, la justification que le mandataire est habilité à engager le groupement. Cette habilitation pourra être fournie par un formulaire DC1 avec les rubriques D et E intégralement remplies par chaque membre du groupement et par un pouvoir au mandataire donné par chaque membre du groupement. Ce document devra préciser l'étendue du pouvoir, l'objet du marché et le nom du mandataire ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée, signée, tamponnée pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1, attestations sur l'honneur ou équivalent) ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée, signée et tamponnée justifiant que le candidat (pour un groupement tous les cotraitants) a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
- Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Sur la capacité professionnelle et technique :

- La déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) dûment remplie, datée, signée et tamponnée ainsi que les pièces qui y sont réclamées notamment concernant les critères de recevabilité de la candidature :
  - Les certificats de capacité professionnelle, qualifications, ou équivalents ;
  - La capacité de l'entreprise – description des ressources propres (moyens en matériel et personnel).

A défaut, le candidat devra apporter cette preuve par tous moyens qu'il jugera appropriés et équivalents. **Pour toute pièce demandée, le pouvoir adjudicateur accepte tout moyen de preuve équivalent.**

- Attestations d'assurances responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile décennale, en cours de validité (c'est-à-dire justifiant le paiement des primes pour la période en cours) ;

- Attestation d'assurance « tous risques chantiers ».

**NOTA :** Selon les articles 51 et 55 du décret n° 2016 – 360 du 25 Mars 2016, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise, dans les dix jours ouvrables suivant la date d'information de la décision attributive de la commission MAPA :

- Les documents ou attestations visés à l'article L 8222 – 1 et D 8222 – 7 du code du travail (ex imprimé DC6) ;
- Les certificats fiscaux et sociaux ou NOTI2\*.

En cas de cotraitance ou sous-traitance, tous ces documents devront être fournis pour chaque membre du groupement.

#### **4.2 Présentation de la candidature sous forme de DUME**

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics.

- Un opérateur économique qui participe à titre individuel doit remplir un DUME ;
- Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que l'acheteur reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel ; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernés et dans ma mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V ;
- En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

Conformément à l'article 49 du décret n° 2016-130 du 25 Mars 2016, le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas autoriser le candidat à produire ses pièces de candidature sous la forme d'un DUME électronique.

#### **4.3 Pièces de l'offre**

Un projet de marché comprenant :

- L'offre du candidat est établie :
  - un acte d'engagement (A.E.) pour la mission de base. Celui-ci doit être dûment complété, daté, paraphé sur chaque page et signé par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
  - un acte d'engagement (A.E.) pour la mission de base + variante obligatoire 1 ou 2 pour les entreprises concernées. Celui-ci doit être dûment complété, daté, paraphé sur chaque page et signé par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
- Le cas échéant, le ou les document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la (des) personne(s) habilitée(s) pour engager le candidat (le pouvoir devra obligatoire être joint à l'offre) ;

- Le règlement de consultation (RC) dûment daté et signé par les représentants qualifiés ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) accepté sans modification, daté et signé ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) et ses annexes (calendrier détaillé d'exécution, plan de phasage des travaux) accepté sans modification, daté et signé ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire, à compléter, parapher et signer ;
- Le cahier de matériels décrivant les marques des produits proposés ;
- Un mémoire justificatif permettant d'évaluer la valeur technique des prestations. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur. En particulier, il sera joint :
  - Une description des moyens humains et du matériel mise en œuvre pour mener à bien ce chantier (note synthétique d'une page R/V maximum) ;
  - Les références comparables d'opérations.

## **5 Conditions d'envoi et de remise des offres**

---

Date limite de remise des offres : le vendredi 14 avril 2017 avant 12h00.

### **5.1 Conditions de remise par voie papier**

Les dossiers à remettre par les candidats seront placés sous enveloppe cachetée.  
Les plis contenant les offres seront envoyés par la poste en recommandé avec accusé de réception ou remis contre à l'adresse suivante :

Mme Martine CORABOEUF, Maire de Couffé  
Mairie de Couffé  
25 rue du Général Charette de la Contrie  
44521 COUFFÉ

Le pli fermé doit comporter la mention :

**« NE PAS OUVRIR : PROCEDURE TRAVAUX DE TRANSFORMATION D'UNE SALLE DE CLASSE EN BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE A COUFFE».**

L'intitulé et l'adresse de l'entreprise devant également figurer sur l'enveloppe.

**Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.**

### **5.2 Conditions de remise par voie électronique**

La remise des plis sous forme électronique (plate-forme de dématérialisation) n'est pas autorisée.

### **5.3 Conditions de retraits**

Le DCE peut être retiré auprès de l'accueil de la Mairie de Couffé 25 rue du Général Charette de la Contrie 44521 COUFFÉ. Il peut être téléchargé sur les sites : <https://centraledesmarches.com> , [www.couffé.fr](http://www.couffé.fr) rubrique : vie municipale / marché public.

## **6 sélection des candidatures et jugement des offres**

---

### **6.1 Critère de jugement**

Il sera tenu compte pour le choix de l'attributaire des critères suivants pondérés par ordre préférentiel :

1- Prix des prestations : 50 points

2- Valeur technique : 50 points

#### **Modalités d'analyse du critère « Prix des prestations » :**

La note attribuée au prix des prestations sera obtenue comme suit : Le moins disant aura 50 points, la note attribuée aux autres candidats répondra à la formule suivante : Note de Y =  $50 \times (\text{prix le plus bas} / \text{prix de Y})$

#### **Modalités d'analyse du critère « Valeur technique » :**

Le candidat sera jugé notamment au regard de la qualité et de la pertinence du mémoire justificatif qui devra impérativement répondre aux demandes décrites dans l'article 4 du présent règlement de consultation.

- Le cahier de matériels décrivant les marques des produits proposés, **10 points** ;
- Un mémoire justificatif permettant d'évaluer la valeur technique des prestations. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur. En particulier, il sera joint :
  - Une description des moyens humains et du matériel mise en œuvre pour mener à bien ce chantier (note synthétique d'une page R/V maximum), **10 points** ;
  - Les références comparables d'opérations **10 points** ;
- La capacité à réaliser dans le planning du DCE **20 points**.

Ce critère sera noté sur 50 points.

La somme des notes sur chaque critère permettra de déterminer une note finale sur 100. Le classement des offres sera réalisé sur la base de cette note sur 100.

### **6.2 Recours à la négociation**

Selon le classement des offres préalablement opéré, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder ensuite à une négociation écrite, par courrier électronique, avec les trois meilleurs candidats.

Cette négociation sera réalisée dans le respect de l'égalité des candidats, de la propriété intellectuelle et individuelle et sans modifier ni l'objet du marché ni les critères de sélection des offres. La négociation portera sur les critères de jugement précisés à l'article 6.1. Les candidats fourniront une adresse électronique (certaine) à laquelle leur sera envoyé un questionnaire (avec une date limite de réponse précisée dans le courrier électronique). Suite à la remise des offres négociées (nouveaux actes d'engagements signés), un classement final sera enfin établi sur la base des critères de sélection indiqués ci – dessus.

## **7 Visite du site**

---

Une visite des lieux est **obligatoire**, préalablement à la remise des offres. Elle permettra aux candidats de prendre connaissance des lieux et des possibles difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

La prise de rendez-vous pour la visite doit être effectuée auprès de Mr Emmanuel GERARD  
Tél. 02 40 96 44 22, mail : [urba@couffe.fr](mailto:urba@couffe.fr)

Une attestation de visite sera remise aux candidats lors de leur passage. Ils ne pourront en aucun cas faire valoir leur manque de connaissance du site concerné ou leur manque d'information.

## **8 renseignements complémentaires**

---

### **8.1 Demande de renseignements**

Pour tous renseignements complémentaires, adresser **des demandes écrites la mairie de Couffé**.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit à la Mairie de Couffé au plus tard **7 jours calendaires avant la date de remise des offres**.

### **8.2 Modification de détail au dossier de consultation**

Des renseignements complémentaires pourront être communiqués aux candidats par le représentant du pouvoir adjudicateur au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Ces renseignements complémentaires pourront être diffusés :

- Soit à la suite d'une demande d'un candidat formulée par écrit à l'adresse de la Mairie de Couffé, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.
- Soit à la suite d'une modification de détail ou d'une précision apportée au DCE par le représentant du pouvoir adjudicateur.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

### **LU ET APPROUVE**

Le prestataire

(Date, signature et cachet)